



# **INFORMATION AUX FAMILLES**

**- 2 -**

**« A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 / niveau vert pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national.**

**Ce passage au niveau 1 implique notamment :**

- **la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;**
- **la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;**
- **les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.**

**Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire.**

**En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels ainsi que les collégiens et lycéens en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.**

**L'ensemble des mesures est détaillé sur le [site du Ministère](#) »**

**(ipns)**